



# services PUBLICS

## Non à EFAS! Santé publique en danger, signez le référendum!

Le SSP lance le référendum contre le projet de financement uniforme des soins ambulatoires et stationnaires (EFAS) qui aboutirait à renforcer le pouvoir déjà démesuré des assureurs sur notre système de santé.  
Une bataille essentielle à mener. EN PAGE 11

### Oui à la 13<sup>e</sup> rente AVS!

**3** SUISSE – Nous voterons le 3 mars sur les retraites. L'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente AVS représenterait un véritable bol d'oxygène pour les ménages de retraité-e-s confronté-e-s à la hausse des prix et des primes.

### Le SSP en Congrès

**6-7** SSP – Le Congrès du SSP a eu lieu les 17 et 18 novembre 2023 à Locarno dans un climat combatif. Retour sur les principales décisions et les points forts.

### Lutte victorieuse

**9** INTERVIEW – Deux grévistes déterminé-e-s reviennent sur la mobilisation et la grève du 24 décembre dans l'entreprise Dnata à l'Aéroport de Genève.







### L'image d'Éric Roset

**Aéroport de Genève, dimanche 24 décembre 2023. Les travailleuses et travailleurs de l'entreprise Dnata laissent exploser leur joie à l'issue de leur grève victorieuse.**

De la défensive à l'offensive grâce au rapport de force. La détérioration des acquis est évitée, mais la mobilisation débouche également sur des améliorations salariales importantes (voir aussi en page 9)!

## Éditorial

# Signez le référendum contre EFAS!

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'augmentation moyenne des primes maladie se monte à 8,7% par rapport à 2023. Une année auparavant, elle se montait à 6,6%. Lors de l'introduction de la LAMal en 1996, la prime moyenne était de 173 francs par personne. En 2024, elle se situe à 359,50 francs et a donc plus que doublé. Pour un nombre toujours plus grand de ménages, le niveau des primes est synonyme d'un véritable étranglement économique. L'explosion des primes est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente AVS est vitale pour les personnes à la retraite.

Le système des différents modèles et franchises ne règle rien à l'affaire. Bien au contraire, puisque les personnes optant pour des franchises élevées doivent payer des primes chaque mois et verser elles-mêmes les 2500 premiers francs de l'année en cas de dépenses de santé (auxquels s'ajoute la participation des assuré-e-s de 10%) avant d'être remboursées par l'assurance. Résultat: de plus en plus de personnes renoncent à se soigner pour des motifs financiers (voir p. 10), un mouvement qui est encore aggravé par la baisse des salaires réels que connaissent les travailleuses-euses ces dernières années.

Bref, il est évident que le système LAMal est mauvais et ne parvient pas à assurer à la population un véritable accès universel aux soins. Dans le même temps, au nom de la lutte contre la prétendue «explosion des coûts de la santé», la chasse aux économies sur le dos des soignant-e-s ne connaît pas de trêve, dégradant toujours plus les conditions de travail, ce qui a évidemment un impact

en termes de détérioration des soins: sous-effectif chronique, minutage de chaque geste médical indépendamment des besoins spécifiques des patient-e-s, etc. De son côté, le business de la santé se porte au mieux en matière de rentabilité, signe du développement d'une médecine à deux vitesses.

C'est dans un tel contexte que le parlement fédéral vient d'adopter une nouvelle révision de la LAMal (intitulée EFAS) qui modifie radicalement le mode de finance-

ment des soins. Sous couvert de «simplification», cette révision augmente encore le pouvoir déjà démesuré des assureurs sur notre système de santé puisqu'il leur reviendra la responsabilité de gérer 11 milliards de francs supplémentaires (en plus des 35 milliards de primes!) correspondant aux versements cantonaux, financés par l'impôt, pour les dépenses du système de santé. L'intégration des soins de longue

durée (dont les dépenses ne cessent d'augmenter du fait du vieillissement de la population) à la révision EFAS va inévitablement provoquer une augmentation des primes maladie et de la participation des assuré-e-s (pourtant déjà exorbitante en comparaison internationale). L'association faïtière des assureurs-maladie, santésuisse, n'en fait d'ailleurs pas mystère<sup>1</sup>. Les dépenses supplémentaires seront à la charge des assuré-e-s dans notre système inique de prime par tête, par opposition au finan-

cement par l'impôt, qui est fonction de la richesse. Notre système de soins est malade des assureurs et il est urgent de sortir du système de la prime par tête indépendante du revenu pour basculer vers une caisse maladie unique et sociale. Or, non seulement EFAS prend la direction opposée en renforçant le pouvoir des assureurs sur notre système de santé, mais son déploiement sur la durée (sept ans!) va être utilisé pour s'opposer à toute velléité de changement de système. En définitive, cette révision marque une étape supplémentaire et décisive vers le désengagement des pouvoirs publics du système de santé et favorise tous les éléments négatifs à l'œuvre actuellement: pouvoir accru des assureurs; augmentation des primes et de la participation des assuré-e-s; renforcement de la pression sur le personnel de la santé jumelé avec la dégradation des soins fournis à la population. Seule conclusion: engageons-nous toutes et tous contre EFAS<sup>2</sup>! ■

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse du 6 décembre 2023.

<sup>2</sup> Lien vers le site de campagne: [www.stop-efas.ch](http://www.stop-efas.ch)

**ALEXANDRE  
MARTINS**  
RÉDACTEUR

**SIGNEZ LA CARTE RÉFÉRENDUAIRE PRÉAFFRANCHIE  
ENCARTÉE DANS CE NUMÉRO ET RENVOYEZ-LA SANS  
TARDER, MÊME INCOMPLÈTE!**



Le 3 mars, nous voterons pour la 13<sup>e</sup> rente AVS et contre l'initiative de la droite pour la retraite à 67 ans. Mobilisons-nous pour arracher une victoire dans les urnes.

# Augmentons les rentes, pas l'âge de la retraite!

MICHELA BOVOLENTA . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP  
ERIC ROSET . PHOTO

**EN AVANT POUR UNE 13<sup>e</sup> RENTE!** La campagne de votation sur les retraites bat son plein. Notre initiative pour une 13<sup>e</sup> rente cartonne. Selon le sondage de Tamedia<sup>2</sup>, 71% de la population voterait oui. En Suisse romande, le oui atteint 80%. Avec 67% d'avis favorables, les prévisions sont aussi bonnes pour la Suisse alémanique. Le oui dépasse largement le camp de la gauche, puisque 60% de l'électorat UDC et du Centre s'expriment à l'heure actuelle en faveur de la 13<sup>e</sup> rente. Ces résultats ont de quoi booster notre campagne, car les chances de gagner sont réelles. Pourtant, il ne faut rien lâcher. C'est maintenant que les arguments de la droite vont se déployer. Leur stratégie de toujours? Peindre le diable sur la muraille en matière de financement de l'AVS et menacer de nous faire payer le prix en cas de oui, comme l'a fait la conseillère fédérale Keller-Sutter en annonçant une hausse d'impôts. À cela s'ajoutent des arguments comme celui de l'arrosage ou des jeunes qui payent pour les vieux. Répondre à ces arguments est essentiel pour consolider le oui dans les urnes.

**LES FINANCES DE L'AVS VONT BIEN.** En Suisse, on trouve en un tour de main 109 milliards de francs pour sauver les banques, et la majorité du parlement vote allégrement 32 milliards de francs supplémentaires pour l'Armée. Mais lorsqu'il s'agit de l'AVS, il n'y a plus un radis! Or force est de constater que l'AVS va bien. Tous les scénarios catastrophes en matière de finances de l'AVS se sont révélés faux. Depuis sa mise en place en 1948, la fortune de l'AVS n'a fait que croître: aujourd'hui, le fonds de l'AVS cumule près de 50 milliards de francs de fortune. Les impôts n'augmenteront pas à cause de l'AVS. Selon les prévisions officielles (pourtant systématiquement pessimistes), en 2026, l'AVS réalisera un excédent de 3,5 milliards de francs. La 13<sup>e</sup> rente peut être financée et, au besoin, il suffirait d'augmenter les cotisations paritaires de 0,4% pour les salarié-e-s et autant pour les employeurs.

**UNE 13<sup>e</sup> RENTE NÉCESSAIRE.** La 13<sup>e</sup> rente est une mesure juste et simple pour augmenter le pouvoir d'achat des retraité-e-s, qui recevraient, sans démarches ni justificatifs, un supplément annuel correspondant à leur rente AVS mensuelle, soit en moyenne 1800 francs. L'initiative précise que le droit aux prestations complémentaires ne serait pas réduit pour celles et ceux qui

les perçoivent. Pour la majorité des retraité-e-s, en particulier pour les femmes dont un quart n'a que l'AVS pour vivre, ce montant est loin d'être négligeable. Certes, la 13<sup>e</sup> rente ne permettra toujours pas de répondre au mandat constitutionnel qui dit que l'AVS doit «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée». Et l'initiative ne résoudra pas la question des inégalités sociales et de genre. Mais une 13<sup>e</sup> rente soulagerait le porte-monnaie de la majorité des retraité-e-s qui ont subi, comme tout le monde, la hausse des prix, des loyers et des primes de l'assurance maladie. Cette réalité est la base du large soutien à la 13<sup>e</sup> rente.

**UN PLUS POUR TOUT LE MONDE.** L'immense majorité des retraité-e-s profiterait de la 13<sup>e</sup> rente, ce qui n'a rien à voir avec une prétendue politique de l'arrosage. Par cet argument, la droite prétend vouloir aider celles et ceux qui en ont vraiment besoin, alors qu'elle refuse toujours toute mesure sociale. Surtout, l'AVS est une assurance sociale, dont le principe de base est la solidarité: entre les générations, puisque les jeunes ne sont finalement que les retraité-e-s de demain, et entre les bas et les hauts revenus, puisque tout le monde paye les cotisations sur l'entier de son salaire et tout le monde reçoit une rente, mais plafonnée. L'apport financier des très riches à l'AVS est supérieur à ce qu'ils reçoivent en termes de rentes et c'est la principale raison de leur opposition idéologique à l'AVS. Ils préfèrent des systèmes comme le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> pilier, fondés sur l'épargne individuelle et constituant un marché intéressant pour leurs investissements.

**UN SIGNAL POLITIQUE FORT.** Dans le contexte politique actuel, caractérisé par l'échec de justesse du référendum contre AVS 21 et le vote important à venir sur la LPP 21, une victoire sur la 13<sup>e</sup> rente constituerait un signal politique fort pour mettre un cran d'arrêt aux velléités destructrices de la droite en matière de retraites et d'assurances sociales, notamment le tout nouveau projet du Conseil fédéral qui vise la suppression de la rente de veuve ayant élevé des enfants, au lieu de l'élargir aux veufs (*voir encadré*). Elle pourrait amorcer un changement en faveur d'un renforcement de l'AVS, seul pilier universel, solidaire et égalitaire. ■

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur cette campagne et commander du matériel, rendez-vous sur [www.ssp-vpod.ch/13e-rente](http://www.ssp-vpod.ch/13e-rente)  
<sup>2</sup> Sondage Tamedia, publié le 17 janvier 2024.

## Contexte

### TRAVAILLER JUSQU'AU TOMBEAU? NON, MERCI

L'initiative «Pour une prévoyance sûre et pérenne» aussi dite initiative «des rentes» porte mal son nom, car en réalité son seul but est de poursuivre la bataille que la droite mène depuis trente ans pour imposer une augmentation de l'âge de la retraite. Certain-e-s se souviennent du tollé qu'avait soulevé l'idée de la retraite à 67 ans, lancée par Pascal Couchepin, alors conseiller fédéral radical, sur l'île St-Pierre en 2003. La droite poursuit inlassablement et avec beaucoup de moyens ce projet. Ainsi, il ne faut pas la prendre à la légère, bien que les chances de succès de cette initiative soient maigres, puisque seules 35% des personnes ayant répondu au sondage de Tamedia y sont favorables.

AVS 21 vient à peine d'entrer en vigueur<sup>1</sup> au début de l'année que nous sommes déjà confronté-e-s à une nouvelle attaque contre nos retraites. D'ailleurs, nous l'avions annoncé: l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes ne pouvait qu'ouvrir la voie à une hausse généralisée de l'âge de la retraite. La droite nous a accusé-e-s de mentir. Or l'initiative des rentes nous donne raison. Nous avons aussi raison de dénoncer les vaines promesses de la droite en matière d'égalité et d'amélioration des rentes des femmes, qui ont été vite oubliées. En fait, la seule mesure pour améliorer la situation des retraitées est bel et bien la 13<sup>e</sup> rente.

Dans le détail, l'initiative des rentes veut imposer d'ici à 2033 une augmentation de l'âge de la retraite à 66 ans, puis elle veut lier l'évolution de l'âge de la retraite à l'espérance de vie, ce qui d'après le comité d'initiative porterait l'âge de la retraite à 67 ans et 7 mois en 2050. Il s'agirait d'un mécanisme automatique qui priverait le peuple du droit de vote en la matière. L'enjeu est donc aussi démocratique.

L'initiative des Jeunes libéraux-radicaux est antisociale et injuste, car elle pénaliserait les travailleuses et les travailleurs qui ont des conditions de travail pénibles et dont les salaires bas ne leur permettent pas de se payer une retraite anticipée, contrairement aux classes aisées. ■

<sup>1</sup> Le SSP a publié un Guide sur les modifications apportées par AVS 21, qui ne concerne pas uniquement les femmes de la génération transitoire, mais tou-te-s les assuré-e-s. À commander auprès de [central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch) ou à consulter sur notre site: <https://ssp-vpod.ch/news/2023/avs-21-quels-effets-sur-ma-retraite/>

## Éclairage

### PAS D'ÉCONOMIE SUR LE DOS DES VEUVES ET DES VEUF!

En octobre 2022, un jugement de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg a rendu un arrêt qui oblige la Suisse à mettre fin à l'inégalité de traitement entre les veuves et les veufs. L'affaire est celle d'un veuf ressortissant du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures qui a fait recours contre la suppression de sa rente de veuf une fois son dernier enfant ayant atteint l'âge de 18 ans, alors qu'une veuve dans la même situation continue de toucher une rente. Cette inégalité de traitement est effectivement injuste: au-delà du chagrin, le parent qui assume seul, parce que veuf, l'éducation et le soin à ses enfants, ne peut la plupart du temps pas consacrer le même temps et la même énergie à son métier. Son évolution professionnelle s'en voit modifiée et ce n'est pas d'un coup de baguette magique que, lorsque son dernier enfant a 18 ans, il peut «rattraper le temps» d'avant.

Aujourd'hui, le jugement de Strasbourg est appliqué dans le sens positif: la rente de veuf n'est plus supprimée une fois que le dernier enfant a 18 ans. L'égalité est donc appliquée en faveur des pères qui ont désormais les mêmes prestations que les mères.

Mais le Conseil fédéral n'est pas content et dans le cadre des mesures d'économie pour la Confédération, décidées en mars 2023, il a fixé l'objectif d'épargner plus de 700 millions en limitant les conditions d'octroi des rentes de survivant-e-s. Cependant, aucune modification dans la rente de survivant-e de conseiller-ères fédéraux-ales n'est prévue: «La règle doit en outre continuer à s'appliquer: lorsqu'une conseillère fédérale ou un ancien conseiller fédéral décède, son partenaire reçoit une rente de survivant d'environ 142 000 francs par an, que la personne ait des enfants ou non. La seule condition est que 'le mariage avec le magistrat décédé ait duré au moins deux ans'<sup>1</sup>. C'est une véritable honte que de vouloir faire des économies sur le dos des veuves, des veufs et des orphelin-e-s. D'ores et déjà, nous nous engageons pour combattre une telle réforme!

<sup>1</sup> 24 heures, 4 janvier 2024.



NEUCHÂTEL DES RÉSULTATS CONTRASTÉS

## LE SECTEUR DE LA SANTÉ RESTE LE PARENT PAUVRE

Les employé-e-s de la fonction publique (administration cantonale et enseignement) et le secteur social ont obtenu l'échelon automatique et une indexation salariale basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) de 2,2%. Cependant, le solde de l'IPC 2023 (0,9%) reste en réserve, à suivre!

Les collaborateurs-trices communaux-ales des villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et de l'entreprise Vadec ont également bénéficié de l'échelon automatique avec des indexations basées sur des IPC de respectivement +1,8%, +1,53%, +2,2% et +1,9%. Les différences dans les IPC sont en lien avec les mois de référence choisis par l'employeur.

Dans l'entreprise Viteos, il n'y a plus de référence à un IPC ou à l'échelon, la négociation porte uniquement sur une augmentation globale de la masse salariale. Les syndicats visent une compensation complète de l'IPC pour tou-te-s. Les résultats dans cette entreprise se soldent par une augmentation de la masse salariale de 6,4% depuis 2020. Pour 2024, tout le personnel aura une augmentation de 2%, une hausse de 10 francs pour la participation aux primes maladie (passant de 50 à 60 francs par mois), et une enveloppe de +0,2% pour des besoins spécifiques, appelée «variable/mérite». Les employé-e-s ayant reçu un avertissement ne recevront pas d'augmentation, une pratique malheureusement répandue. Point à revoir lors des négociations de la CCT en 2024. Bien que la situation soit globalement satisfaisante, le secteur de la santé reste le parent pauvre. Les demandes de 2022 et début 2023 ont partiellement abouti, avec un traitement équivalent à celui

de la fonction publique et du secteur social. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les travailleurs-euses de la santé ont reçu l'échelon automatique et une compensation partielle de l'IPC, soit +2,2%. Cependant, le secteur n'a pas bénéficié des mêmes pourcentages que le reste de la fonction publique ces dernières années. Un solde de 1,6% manque toujours sur leurs salaires.

Une nouvelle pétition déposée le 5 décembre dernier rappelle le mécontentement du secteur face à cette situation, car en dehors des préoccupations liées à l'IPC touchant toute la famille des soins (infirmiers-ères, ASSC, TRM, etc.), le financement de l'évolution de leurs fonctions est attendu. Afin d'illustrer le déséquilibre, les infirmiers-ères attendent une revalorisation salariale de 8,3%, soit l'équivalent d'un 13<sup>e</sup> salaire ou, pour le dire autrement, cela revient à travailler bénévolement un mois complet chaque année. Il est impératif de mettre fin à cette situation. Malheureusement, chaque proposition des syndicats est systématiquement rejetée sous prétexte d'un manque de ressources financières.

On se souvient que pour sauver l'économie durant la pandémie de Covid-19, les ressources financières étaient disponibles. Actuellement, le secteur de la santé est profondément meurtri de devoir faire l'aumône pour tenter d'obtenir ce qui a été accordé aux autres secteurs. La raison est-elle à chercher dans le fait que le domaine est largement féminin? La question est sur la table... ■

YASMINA-KARIMA PRODUIT . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION NEUCHÂTEL

GENÈVE UN FLOT D'ATTAQUES... ET UNE PETITE VICTOIRE

## BRAVO AU PERSONNEL MOBILISÉ!

En ce semestre d'automne 2023, les attaques contre la fonction et les services publics n'ont pas cessé d'être dégainées, tant par l'exécutif que par le législatif.

La première attaque fut le 0% d'indexation des salaires «proposé» par le Conseil d'Etat au personnel et ses syndicats. Les secondes furent les annonces de coupes drastiques dans les postes prévus au budget 2024. Pour exemple, des dizaines de postes d'enseignant-e-s (PE) au DIP ont été coupés. Signe des temps, c'est la première fois que le nombre de PE ne sera donc plus ajusté à l'augmentation démographique des élèves. La saignée a été telle que même le Conseil d'Etat à majorité de droite s'est opposé au Grand Conseil et à sa logique de la tronçonneuse. Mais au final, c'est bien ce dernier qui vote... et les travailleurs-euses et la population qui trinquent.

Puis ce fut au tour du Plan quadriennal 2024-2027 présenté en novembre de servir son lot de mesures d'austérité: suppression annoncée des annuités 2025 et 2027, augmentation des heures d'enseignement pour les enseignant-e-s du CO, etc.

Dans ce contexte peu réjouissant, la mobilisation de centaines de grévistes les 14 novembre et 5 décembre ainsi que le rassemblement du 14 décembre devant le Grand Conseil n'en sont que plus admirables. Ils ont permis d'arracher une petite victoire: une indexation des salaires de 1% contre le 0 pointé de départ. Clairement insuffisante, cette petite brise

n'en est pas moins la bienvenue dans la tempête qui s'abat actuellement sur les travailleurs-euses et les usagers-ères des services publics. Ce 1% s'ajoute également aux 2,44% d'indexation obtenus l'an passé grâce aux mobilisations syndicales.

En revanche, la défaite sur les postes est de taille. Elle nous rappelle que seule une mobilisation proportionnelle aux attaques massives de celles et ceux qui décident pour les travailleurs-euses et la population pourra limiter la casse durant les prochaines années.

Dans cette perspective, il devient impératif pour les quatre années à venir de dépasser la seule logique institutionnelle et de focaliser nos efforts sur la construction syndicale sur le terrain. Cela implique la proposition d'actions concrètes, élaborées par les travailleurs et travailleuses eux-mêmes, dans chaque secteur. Il est tout aussi crucial de mobiliser la population dans cette démarche. En effet, la droite a déjà fait la démonstration de ses intentions en promettant non seulement un hiver social au personnel du secteur public, mais également à l'ensemble de la population, étant donné que les attaques s'étendent et s'étendront à plusieurs domaines: les conditions de travail, les prestations, les subventions, les enjeux fiscaux, etc. Afin de préparer une riposte efficace, un seul impératif: reconstruire nos réseaux de militant-e-s, en collaboration étroite avec les milieux associatifs alliés. ■

ALINE ZUBER . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION GENÈVE

FRIBOURG MALGRÉ UNE SANTÉ FINANCIÈRE ÉCLATANTE

## LE CONSEIL D'ETAT VALIDE UNE DIMINUTION DES SALAIRES RÉELS

Depuis la fin de l'année 2020, le coût de la vie a augmenté de 6,4%. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette dynamique de renchérissement va encore s'accroître, à Fribourg comme ailleurs: relèvement massif des primes d'assurance-maladie (+9,6% à Fribourg), augmentation du prix de l'électricité (+28% pour le Groupe E), de la TVA (+0,4 point) et des loyers, notamment.

Malgré ce contexte de hausse généralisée des prix, le Conseil d'Etat a pris la décision d'augmenter les salaires du personnel de la fonction publique et parapublique fribourgeoise de 1,42% uniquement. Très concrètement, cela équivaut, pour plus de 30 000 salarié-e-s, à une nouvelle diminution substantielle de leur pouvoir d'achat.

Pourtant, tous les indicateurs financiers de l'Etat de Fribourg sont au vert: les comptes 2022 ont bouclé avec un bénéfice record de 192 millions de francs, avant attribution aux fonds et provisions (2020: 170 millions de francs de bénéfice

avant amortissements; 2021: 121,7 millions de francs).

Fin 2022, la fortune de l'Etat de Fribourg a crû de 7%, bondissant de 793 millions de francs à 857 millions de francs, soit une augmentation de 64 millions de francs! Entre 2020 et 2021, elle avait crû de 38,8 millions de francs. Le Conseil d'Etat avait, donc, largement les moyens financiers de maintenir, au moins, le pouvoir d'achat des salarié-e-s de la fonction publique et parapublique fribourgeoise.

C'est dans toute la Suisse que les salaires réels vont diminuer. En effet, face à une augmentation du coût de la vie aussi forte (6,4%), personne ne peut se réjouir d'augmentations de salaires suffisantes, même lorsqu'elles sont équivalentes, ou supérieures, à 2%. Il est donc nécessaire, dès maintenant, de préparer une riposte sur le plan national. ■

GAËTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG

VAUD BILAN DE LA CAMPAGNE POUR L'INDEXATION DES SALAIRES

## L'IPC, C'EST TOUT

La campagne pour l'indexation des salaires 2024 dans les services publics et parapublics vaudois constitue une victoire. Le Conseil d'Etat a en effet indexé les salaires à la hauteur de l'indice des prix à la consommation d'octobre (1,7%), qui constitue la référence légale de la loi sur le personnel de l'Etat (art. 25 al. 1). À cela s'ajoute le 0,2% d'augmentation des grilles salariales obtenu par le mouvement du début 2023, qui porte ainsi la hausse à 1,9%.

Cela contraste fortement avec la décision du Conseil d'Etat de l'an passé d'activer la possibilité d'indexer les salaires au-dessous de l'IPC (art. 25 al. 2). Cette décision constitue clairement un effet des mobilisations massives et des jours de grève de l'hiver et du printemps 2023. Notre mouvement a donc non seulement permis de gagner 0,2% d'ajustement des grilles salariales, mais également de légitimer l'indexation à l'IPC. D'ailleurs, même les propositions de l'UDC de rogner sur l'indexation lors du vote du budget au Grand Conseil n'ont pas eu d'effet.

Cette victoire est toutefois partielle car elle ne comble pas le fossé qui continue

de se creuser entre l'inflation et le salaire réel, impliquant de fait une perte de valeur du travail des salarié-e-s des services publics et parapublics. En effet, le Conseil d'Etat n'a indexé que de 1,4% les salaires entre 2020 et 2023 alors même que l'IPC augmentait de 6,4% durant cette période. Plus grave encore, l'indexation, même à hauteur de l'IPC, est largement insuffisante pour compenser les effets du renchérissement puisque l'IPC ne reflète pas l'augmentation réelle des prix. Celle-ci est d'ailleurs estimée par l'USS à 5% pour 2023 et au même taux pour 2024. C'est du reste cette pleine compensation du renchérissement qui constituait le mot d'ordre du mouvement des salarié-e-s lors des rassemblements et manifestations des 10 octobre, 21 novembre et 14 décembre derniers. Nous avons ainsi demandé l'ouverture de négociations avec le Conseil d'Etat pour traiter de l'ajustement des salaires au-delà de l'indexation à l'IPC. À ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse, la question salariale reste donc ouverte et la lutte est loin d'être terminée. ■

RAPHAËL RAMUZ . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION VAUD



Un peu de philosophie [4/5]: discussion sur le thème des inégalités économiques. Illustration imagée et argumentation en faveur d'une réduction significative des inégalités.

# Les inégalités sont-elles justifiées?

MATTÉO DUCREST  
ÉTUDIANT EN  
PHILOSOPHIE ET  
MEMBRE SSP

**M**es premiers souvenirs de Paris sont désormais lointains. J'avais une dizaine d'années, je voulais voir la tour Eiffel et mes parents durent rapidement s'y résoudre. Je ne pense choquer personne en disant que la tour Eiffel est grande et que depuis son sommet, c'est tout Paris qui paraît minuscule.

**UNE IMAGE POUR ILLUSTRER L'AMPLEUR DES INÉGALITÉS.** Les inégalités de richesses sont désormais si importantes que nous n'arrivons plus à nous les représenter. De ce fait, je vais vous proposer une image pour mieux comprendre l'indécence des fortunes accumulées par quelques privilégié-e-s. Commençons par un petit calcul: nous savons qu'une liasse d'un million de francs en billets de 1000 francs est haute de 13 centimètres<sup>1</sup>. Par multiplication, 1 milliard représente une tour de 130 mètres de haut et 2,5 milliards de francs une tour de la hauteur de la tour Eiffel (330 mètres). Cela signifie par exemple que la famille Blocher (fortune estimée à environ 15 milliards de francs<sup>2</sup>) possède l'équivalent de 6 tours Eiffel en billets de 1000 francs. Il me paraît évident qu'accumuler une telle

fortune est indécence, ce d'autant plus qu'un océan de misère balaie les espoirs et les rêves de millions d'individus.

**DES MILLIARDAIRES QUI NUISENT AU BIEN COMMUN.** Mon argument pour une réduction significative des inégalités est que nous pourrions faire un bien meilleur usage des fortunes détenues par les plus riches. Laisser tant de milliards dans les mains de quelques individus conduit à de graves conséquences pour la population, alors que ces milliards pourraient être bien mieux utilisés s'ils étaient investis dans la transition écologique, les services publics ou la lutte contre l'extrême pauvreté. Prenons l'exemple de Christoph Blocher. Ce dernier a utilisé sa fortune pour acheter des œuvres d'art, prendre possession du château de Rhäzüns, construire un musée privé, acheter des titres de presse et financer les campagnes de l'UDC. Ces dépenses sont largement futiles – «avoir de l'argent ne rend pas heureux<sup>3</sup>», selon Christoph Blocher lui-même – et même fortement néfastes: la fortune des Blocher a faussé le jeu politique suisse en finançant la montée d'un parti nationaliste

avec pour conséquences un climat xénophobe, des attaques contre l'Etat social et le renforcement de l'inaction climatique.

**SORTIR 6 MILLIONS DE PERSONNES DE LA PAUVRETÉ.** À elle seule, la fortune des Blocher pourrait apporter une contribution décisive à la lutte contre l'extrême pauvreté. Selon l'ONG Oxfam, 700 millions de personnes vivent dans l'extrême pauvreté à travers le monde, dont 60% sont des femmes<sup>4</sup>. Vivre dans l'extrême pauvreté signifie notamment: 1) ne manger qu'une fois par jour; 2) s'endetter pour aller chez un-e médecin; 3) ne pas pouvoir envoyer ses enfants à l'école; 4) ne pas disposer d'une source d'eau potable, etc.<sup>5</sup> Pour sortir une personne de l'extrême pauvreté, il suffit de 6,85 dollars par jour (2500 dollars/an)<sup>6</sup>. Avec 2,5 millions, on peut ainsi venir en aide à 1000 personnes, et avec 2,5 milliards à 1 million de personnes. En attribuant la fortune des Blocher à la lutte contre l'extrême pauvreté, nous pourrions améliorer significativement la vie de plus de 6 millions de personnes pendant une année et stimuler à long terme l'économie de pays pauvres – projet que nous pourrions poursuivre pendant plusieurs années grâce à la contribution de nos autres milliardaires.

**IL EST TEMPS DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS.** Le fonctionnement du système capitaliste est tel que la famille Blocher a pu emmagasiner une fortune de 15 milliards de francs. Maintenir un tel niveau d'inégalités n'a pas rendu Christoph Blocher heureux, mais a privé de ressources vitales des centaines de milliers de personnes. La population suisse a également subi cette situation qui a permis à un individu de financer massivement la montée de la droite nationaliste et ses attaques permanentes contre nos droits. En taxant fortement la fortune des Blocher, ce sont plus de 6 millions de personnes qui pourraient être sorties de l'extrême pauvreté. Le bien-être de millions d'individus ne doit-il pas prévaloir sur les intérêts d'une poignée de privilégié-e-s? ■

<sup>1</sup> Rime, Pierre-Alain. Livre ouvert, 18 mai 2020: <https://livreouvert.editionslep.ch/et-vous-quelle-est-la-longueur-de-votre-fortune-le-billet-de-pierre-alain-rime/>  
<sup>2</sup> *Bilan*, <https://interactif.bilan.ch/300-plus-riches/famille-blocher.html>  
<sup>3</sup> *Blick*, 20.06.2021 <https://www.blick.ch/fr/pop-culture/societe/les-super-riches-suissees-nous-racontent-blocher-largent-na-jamais-ete-mon-but-final-id16615359.html>  
<sup>4</sup> Oxfam France: <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/la-pauvrete-dans-le-monde/>  
<sup>5</sup> Singer, Peter. *Practical Ethics* (troisième édition). Cambridge University Press, 2011, p. 191.  
<sup>6</sup> Oxfam France: <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/la-pauvrete-dans-le-monde/>

## Repérages

### EST-IL JUSTE DE TAXER LE PATRIMOINE?

Une réaction possible à la lecture de mon article serait de penser qu'une taxe importante sur la fortune serait injuste car elle ne respecterait pas le droit à la propriété. Or, le droit à la propriété est généralement considéré comme un droit fondamental. De plus, il semble qu'une atteinte trop forte au patrimoine des plus riches ouvrirait la porte à des atteintes généralisées contre nos patrimoines. La distinction décisive à apporter est celle entre les revenus du travail qui sont parfaitement légitimes et les revenus du capital qui sont illégitimes. Le philosophe et économiste Karl Marx (1818-1883) a notamment développé le concept de plus-value. La plus-value correspond à l'écart entre la valeur produite par le/la travailleur-euse et le salaire perçu. Ce qui implique que, pour le dire avec Marx: «Une partie du travail contenu dans la marchandise est du travail payé, une autre partie est du travail *non payé*<sup>1</sup>». Il est légitime de taxer fortement la fortune des Blocher car cette dernière a été acquise de façon illégitime: elle ne provient pas de leur travail mais du travail non rémunéré fourni par leurs 2800 employé-e-s. Les Blocher sont même parmi les champion-ne-s de Suisse de l'exploitation: en 2021, leur entreprise a reversé 69% de la valeur ajoutée à ses actionnaires contre 31% seulement à son personnel<sup>2</sup>. Si les employé-e-s se mettaient en grève pour un triplement de leurs salaires, ils et elles ne feraient que réclamer les fruits de leur travail! ■

<sup>1</sup> K. Marx, *Salaire, prix et profit*, disponible en ligne sur <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1865/06/km18650626k.htm>  
<sup>2</sup> Unia, étude sur les écarts salariaux 2021.

## Le trait de Vincent

### FAUT-IL TAXER LA FORTUNE DES BLOCHER?



## Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP  
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

**ÉDITEUR RESPONSABLE**  
SSP-VPOD  
Natascha Wey  
Secrétaire générale  
Case postale 8422  
8036 Zurich  
[www.ssp-vpod.ch](http://www.ssp-vpod.ch)

**RÉDACTEUR RESPONSABLE**  
Alexandre Martins  
Case postale 1360  
1001 Lausanne  
Tél. 021 340 00 00  
E-mail: [journal@ssp-vpod.ch](mailto:journal@ssp-vpod.ch)

**IMPRESSION**  
Atar Roto Presse SA, Genève





Le Congrès du SSP s'est déroulé les 17 et 18 novembre 2023 à Locarno dans un climat combatif et déterminé.

# Pour un syndicalisme de lutte !

Les 300 délégué-e-s ont notamment discuté et adopté un texte d'orientation axant le travail syndical sur un cap plus combatif et conflictuel. Dans cette veine, le congrès a fait la part belle aux luttes menées récemment, en Suisse, mais aussi à l'étranger avec notamment l'exposé de Christina McAnea, présidente du syndicat britannique du service

public Unison, centré sur le mouvement de grève dans la santé au Royaume-Uni. Également au nombre des moments forts en émotion de ce congrès, le départ de la présidente sortante Katharina Prelicz-Huber a donné lieu à une standing ovation et une salve d'applaudissements en remerciement de son profond engagement.

Suite au retrait de Natalie Imboden, Christian Dandrès a été élu à l'unanimité (moins deux abstentions) pour succéder à Katharina Prelicz-Huber. Nous publions des extraits de son discours d'investiture (*ci-contre en page 7*) ainsi que la résolution fixant les principaux axes de travail du SSP, sur le plan national, pour la prochaine période (*ci-dessous*). Le référendum lancé

pour s'opposer au projet délétère pour le système de santé et donc pour l'ensemble de la population que représente EFAS vient évidemment compléter les tâches listées dans cette résolution. La composition des principales instances élues lors du Congrès figure quant à elle en page 8. L'ensemble des décisions et élections du Congrès est disponible sur [www.ssp-vpod.ch/congres](http://www.ssp-vpod.ch/congres) ■

SSP  
ERIC ROSET . PHOTOS

## Résolution générale sur les priorités du SSP

Au cours des mois à venir, à côté de notre tâche centrale d'organisation et de mobilisation collectives des salarié-e-s pour défendre et améliorer les conditions de travail, le SSP va déployer son intervention, en priorité, autour de trois thématiques.

### 1. RETROUVER NOTRE POUVOIR D'ACHAT

Le coût de la vie a augmenté de 6,4% depuis la fin de l'année 2020, date à partir de laquelle l'inflation est repartie durablement à la hausse. Et encore: il s'agit de l'évolution mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui ne prend pas en compte l'explosion des primes maladie.

Quoi qu'il en soit, il suffit de comparer le taux en question avec l'indexation versée ces dernières années aux salarié-e-s. En 2022, c'était zéro franc; en 2023, une indexation inférieure, à peu près partout, à 2,5%. Résultat des courses: les salaires réels sont en chute libre. Et les choses ne vont pas s'arranger... Les loyers d'environ la moitié des ménages ont renchéri de plus de 5% au 1<sup>er</sup> octobre dernier, ce qui n'a pas encore été pris en compte par l'IPC. De même, les primes maladie explosent. Idem pour les tarifs de l'électricité: +18% l'an prochain. Enfin, la TVA sera relevée de 0,4 point de pourcentage.

Or, dans la grande majorité des collectivités publiques, l'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sera comprise entre 1,6% et 2,2%. Bref, on va devoir faire face à une quatrième année consécutive de baisse des salaires réels, du jamais vu en Suisse!

➤ *Le SSP va poursuivre et intensifier sa mobilisation pour stopper cette régression sociale.*

### 2. AUGMENTER L'AVS: POUR UNE 13<sup>e</sup> RENTE

Une échéance majeure se profile: la votation sur l'initiative proposant d'introduire une 13<sup>e</sup> rente AVS. Elle aura lieu le 3 mars prochain. À l'heure actuelle, l'AVS ne remplit même pas le mandat constitutionnel: «couvrir les besoins vitaux de manière appropriée». Ainsi, la rente mensuelle moyenne se monte à tout juste 1800 francs. La hausse du coût de la vie aggrave encore le problème. Sans même parler du fait que les rentes des caisses de pension diminuent d'année en année. Dans ce cadre, l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente AVS représenterait un bol d'oxygène pour des centaines de milliers de retraité-e-s, qui ont de la peine à joindre les deux bouts.

Cela est parfaitement finançable. Ces prochaines années, d'après les projections de la Confédération, l'AVS réalisera un excédent annuel d'environ 3 milliards de francs; d'ici la fin de la décennie, sa fortune

augmentera à 67 milliards de francs, environ 20 milliards de plus qu'aujourd'hui.

➤ *Le SSP se mobilisera fortement, à côté de l'USS, pour que le «oui» à l'initiative pour une 13<sup>e</sup> rente AVS l'emporte le 3 mars. Nous combattrons par ailleurs l'initiative des Jeunes libéraux-radicaux prévoyant d'augmenter l'âge de la retraite, soumise au vote à la même date, ainsi que la révision antisociale de la LPP, qui passera en votation ultérieurement.*

### 3. LANCER UNE INITIATIVE POUR UNE CAISSE MALADIE UNIQUE, PUBLIQUE ET SOCIALE

En 2024, les primes maladie vont une nouvelle fois fortement augmenter: 8,7% en moyenne. C'est la hausse la plus importante que nous ayons connue depuis vingt et un ans! La facture s'élèvera à 15200 francs pour une famille de quatre personnes, soit près de 2000 francs de plus que l'an dernier. De surcroît, la participation financière exigée des ménages, en sus de leurs primes, est aussi très élevée: franchise, quote-part, soins dentaires non pris en charge, etc.

Une partie de la population renonce ainsi, pour des raisons de coûts, à des prestations. Bref, une médecine à deux vitesses s'est installée.

Le défi n'est pas «d'économiser dans la santé» – la santé n'est pas trop chère! –, mais au contraire d'y investir: pour garantir à toute la population l'accès à des soins de qualité; pour améliorer les conditions de travail du personnel, dans les hôpitaux, mais aussi dans les EMS et les soins à domicile. C'est le financement profondément antisocial du système de santé – les millionnaires paient nettement moins, proportionnellement, que les salarié-e-s! – qui doit être revu.

➤ *Le SSP propose à l'USS de lancer au plus vite une initiative populaire instituant une caisse unique publique pour l'assurance obligatoire des soins avec des primes/cotisations en fonction de la capacité économique des assuré-e-s. Nous soutiendrons par ailleurs l'initiative visant à limiter les primes à 10% du revenu, qui sera probablement soumise au vote en juin 2024. ■*

Extraits du discours d'investiture de Christian Dandrès, nouveau président du SSP élu le 18 novembre 2023 lors du Congrès de Locarno.

## « Opposer les solidarités à l'isolement »

En dix ans, le duopole de cliniques privées qui occupent le marché (Genolier et Hirslanden) a accaparé des bénéfices équivalents aux montants facturés durant un an par toutes et tous les médecins généralistes. Ces groupes sont désormais bien intégrés dans le capital international, avec pour actionnaire principal notamment le groupe Richemont. C'est tout un symbole depuis qu'accéder dans un tel contexte? Fondamentalement: opposer les solidarités à l'isolement, au darwinisme social et, en ce qui nous concerne, développer la solidarité entre les salarié-e-s et les usagers-ères. En effet, sous-doter et surcharger les services publics permet de faire des cadeaux fiscaux, mais aussi de créer un «besoin de privé» et donc de dégager des espaces de profits pour Genolier, Hirslanden et consorts. Faire converger les revendications des salarié-e-s et des usagers-ères est donc un moyen pour contrer la libéralisation des services publics et le démantèlement des conditions de travail. Qualité des soins, de l'éducation, de l'accueil des enfants et conditions de travail des salarié-e-s de ces secteurs sont les deux faces d'une même pièce. Les politiques d'austérité et le pillage du service public mettent en danger la santé des patient-e-s, privent les personnes fragiles de la protection à laquelle elles et ils ont droit. Comment faire l'école inclusive sans moyens? Comment lutter contre les discriminations sociales avec des classes de 30 élèves ou lorsque les crèches deviennent de simples garderies? [...]

a) peur de ne pas avoir de retraite pour contraindre les femmes à travailler une année de plus avec AVS 21;

b) concurrence entre les salarié-e-s selon le genre (les femmes contre les hommes), selon les origines (les étrangers-ères contre les Suisse-sse-s), selon le lieu de résidence (les résident-e-s contre les frontaliers-ères), selon les

générations (les baby-boomers contre les jeunes);

c) peur des migrant-e-s répandue à coup de millions de francs par l'UDC durant les élections fédérales.

Une organisation de travailleurs-euses a nécessairement un rôle à jouer dans cette guerre sociale, pour autant qu'elle comprenne la période et qu'elle se donne les moyens d'agir. Quelles sont nos tâches dans un tel contexte? Fondamentalement: opposer les solidarités à l'isolement, au darwinisme social et, en ce qui nous concerne, développer la solidarité entre les salarié-e-s et les usagers-ères. En effet, sous-doter et surcharger les services publics permet de faire des cadeaux fiscaux, mais aussi de créer un «besoin de privé» et donc de dégager des espaces de profits pour Genolier, Hirslanden et consorts. Faire converger les revendications des salarié-e-s et des usagers-ères est donc un moyen pour contrer la libéralisation des services publics et le démantèlement des conditions de travail. Qualité des soins, de l'éducation, de l'accueil des enfants et conditions de travail des salarié-e-s de ces secteurs sont les deux faces d'une même pièce. Les politiques d'austérité et le pillage du service public mettent en danger la santé des patient-e-s, privent les personnes fragiles de la protection à laquelle elles et ils ont droit. Comment faire l'école inclusive sans moyens? Comment lutter contre les discriminations sociales avec des classes de 30 élèves ou lorsque les crèches deviennent de simples garderies? [...]

Mais aucune riposte sérieuse n'est possible sans un syndicat organisé et présent sur le terrain. Nous devons donc favoriser partout où c'est possible l'organisation des salarié-e-s sur leurs lieux de travail. Nous ne partons pas de rien. Nous pouvons en particulier compter sur les bases

posées par les militantes du SSP qui depuis 2018 ont créé les collectifs de la grève féministes. C'est un atout considérable. [...]

Le travail est une expérience concrète. Nous devons donc fédérer autour des raisons profondes qui amènent les militant-e-s à faire leur métier et mettre en évidence la contradiction entre cet engagement et les logiques managériales et budgétaires qui le nient, le méprisent et qui aliènent le travail. Il faut faire émerger du collectif à partir de ces expériences. La compréhension du travail et les connaissances des salarié-e-s sont un point de départ pour définir les formes d'actions syndicales à entreprendre.

### Aucune riposte sérieuse n'est possible sans un syndicat organisé et présent sur le terrain

Mais ces actions ne doivent plus se heurter à la peur des licenciements de représailles. C'est pour cela que l'une de nos premières tâches doit être de garantir la protection efficace de celles et ceux qui s'engagent dans les services et les entreprises. Le SSP doit continuer à revendiquer la réintégration pour les délégué-e-s syndicaux-ales licencié-e-s, comme nous l'avons fait avec succès avec la loi sur l'égalité entre femmes et hommes, à la suite de la Grève féministe de 1991. Nous voulons le strict respect des recommandations de l'Organisation internationale du travail, nous avons besoin du plein respect de la liberté syndicale et du droit de grève. Dans ce cadre, le SSP doit utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre concrètement ses délégué-e-s:

■ en organisant des campagnes de dénonciation des patrons qui agissent ainsi et de soutien des collègues licencié-e-s. Aucun licenciement antisyndical ne doit pouvoir se faire en catimini;

■ en tentant d'insérer des clauses de protection dans les CCT dont nous sommes signataires et dans les statuts de droit public; Nous devons aussi relancer le monitoring sur les pratiques antisyndicales pour que les patrons et les autorités fédérales ne puissent plus nier l'existence de la répression que subissent certain-e-s militant-e-s. [...]

Dans la perspective de décloisonner les mobilisations, nous devons aussi intégrer la solidarité internationale dans la vie syndicale et militante. D'abord, pour venir en aide aux collègues qui défendent leurs droits sociaux ou démocratiques. Laisser pendre sans réagir des militant-e-s en Iran est un affront à l'expérience de luttes de salarié-e-s dans d'autres pays nous renforce mutuellement. Nous avons aussi à apprendre du sens stratégique de nos collègues à l'étranger. [...]

Le SSP n'est pas un syndicat d'appareil, mais un instrument à la disposition des travailleurs-euses qui veulent s'organiser. Le SSP peut rendre possibles les mobilisations comme l'ont fait nos camarades syndicalistes de la Grève féministe. À la présidence du SSP, je porterai ce type de projet syndical en espérant servir et soutenir à la mesure de leurs besoins les militantes et militants qui s'engagent et aussi pour porter un projet de société égalitaire, démocratique et sociale. ■



## CONGRÈS DU SSP ÉLECTIONS

## Présidence

Christian Dandrès (nouveau), avocat/conseiller national, région Genève

## Comité national

Aldo Zwikirsch (sortant), personnel du DDPS, région Tessin  
 Cora Antonioli (sortante), enseignante, région Vaud  
 Gumersindo Gomez Gil (nouveau), homme sage-femme, région Vaud  
 Bernd Rosenkranz (sortant), infirmier soins intensifs, région Zurich  
 Barbara Jörg (sortante), jardinière, région Berne villes, communes et énergie  
 Vanessa Käser (sortante), enseignante école professionnelle, région Berne  
 Lelia Hunziker (nouvelle), directrice du FIZ, le Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes, région Argovie/Soleure

## Secrétaire générale

Natascha Wey (sortante)

## Secrétariat central

Micha Amstad (nouveau)  
 Michela Bovolenta (sortante)  
 Fabio Höhener (nouveau)  
 Viviane Hösli (nouvelle)  
 Tanja Lantz (nouvelle)  
 Philippe Martin (sortant)  
 Beatriz Rosende Carobbio (sortante)  
 Christoph Schlatter (sortant)  
 Jorge Serra (sortant)  
 Agostino Soldini (sortant)  
 Xenia Wassihun (nouvelle)

## GRPK

Zdenek Dulik (sortant), technicien coordonnateur en constructions, région Zurich  
 Hansjörg Bartholdi (sortant), typographe de formation, région Zurich  
 Martin Kaiser (sortant), région Bâle

## Tribunal arbitral fédératif

## Présidence:

Katrin Zehnder (sortante), présidente du Tribunal des assurances sociales, région Bâle

## Vice-présidence:

Silvia Jurissevic (nouvelle), avocate

Gerhard Hauser (sortant), avocat, région Berne  
 Jürg Diggelmann (sortant), avocat, région Suisse orientale  
 Anita Thanei (sortante), avocate, région Zurich  
 Markus Bischoff (nouveau), avocat, région Zurich  
 Jean Christophe Schwaab (sortant), juriste, région Vaud  
 Giovan Maria Tattarletti (sortant), juge, région Tessin



JOURNÉE SYNDICALE DE FORMATION ET RÉFLEXION  
 «DES RETRAITES POUR VIVRE – À L'AUBE D'UN TOURNANT?»

**Samedi 10 février dès 9 h 45**

LE LOCLE, salle Unia, Crêt-Vaillant 19-21 (entrée rue du Marais)

Conférence, projection, discussions, repas & convivialité.

Dès 10 h 15: Formation et débat avec Danielle Axelroud (ancienne experte fiscale, experte dans les questions de retraite et membre du collectif vaudois pour la Grève féministe) et Pierre-Yves Maillard (président de l'USS et conseiller aux Etats vaudois).

Dès 14 h: projection du documentaire «Le Protokoll – l'histoire cachée du 2<sup>e</sup> pilier» de Pietro Boschetti et Claudio Tonetti au Casino Théâtre du Locle.  
 Organisation: USCN.

Inscriptions jusqu'au 2 février sur [www.neuchatel.unia.ch](http://www.neuchatel.unia.ch) ou par e-mail à: [neuchatel.events@unia.ch](mailto:neuchatel.events@unia.ch)



## Référendum EFAS

Le SSP a lancé un référendum contre EFAS, projet de révision de la LAMal.

**Augmenter encore les primes maladie?**

## Donner plus de pouvoir aux assureurs? NON!

Pour comprendre les enjeux et la nécessité de s'opposer à cette réforme, le SSP organise plusieurs soirées publiques d'information:

- Lausanne: vendredi 2 février 2024, 12 h, CHUV, en salle séminaire 2, BH08
- Lausanne: lundi 5 février 2024, 19 h à Pôle Sud, avenue J.-J. Mercier 3
- Neuchâtel: jeudi 8 février 2024, 20 h à l'Université de Neuchâtel, avenue du Premier-Mars 26, salle D67 (2<sup>e</sup> étage).

D'autres soirées d'information et événements sont prévus en Suisse romande. Rendez-vous sur le site de campagne pour davantage d'informations: [www.stop-efas.ch](http://www.stop-efas.ch)

## Agenda militant

## CAMPAGNE POUR L'INITIATIVE AVS x 13

Dans toutes les régions romandes, des événements sont organisés pour que le oui à l'introduction d'une 13<sup>e</sup> rente AVS passe la rampe le 3 mars: soirées et stands d'information, distribution de tracts sur les lieux de travail, actions, etc.  
 Plus d'informations sur: [www.ssp-vpod.ch/13e-rente](http://www.ssp-vpod.ch/13e-rente)

## RÉUNION DES ASSC VAUDOIS-ES AVEC DES REPRÉSENTANT-E-S DE LA DÉLÉGATION ASSC-SSP DU CANTON DE GENÈVE

Jeudi 1<sup>er</sup> février de 17 h 30 à 19 h 30  
 LAUSANNE, Secrétariat du Syndicat des services publics – SSP, av. Ruchonnet 45 bis, salle au sous-sol  
 Inscriptions par e-mail à: [central@ssp-vpod.ch](mailto:central@ssp-vpod.ch) en précisant que vous participez à la rencontre ASSC du 1<sup>er</sup> février 2024.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ENSEIGNANT-E-S NEUCHÂTELOIS-ES

Jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 à 19 h 30  
 LA CHAUX-DE-FONDS, Centre de culture ABC, rue du Coq 11  
 Objet: prise de position sur le projet d'évaluation et de classification des fonctions dans l'enseignement (ECFE)  
 Inscriptions jusqu'au lundi 29 janvier 2024 à l'adresse mail: [neuchatel@ssp-vpod.ch](mailto:neuchatel@ssp-vpod.ch)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DES RETRAITÉ-E-S DE LAUSANNE ET VAUD

Jeudi 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30  
 LAUSANNE, Maison du Peuple de Lausanne (salle Jean-Jaurès), place Chauderon 5. La salle sera ouverte dès 9 h.

## Votation du 3 mars 2024, OUI à la 13<sup>e</sup> rente AVS! Campagne dans le Jura

La peur de l'incertitude financière pendant la retraite est une réalité que de nombreuses personnes partagent. Afin de donner une voix à ces préoccupations légitimes, nous lançons un appel à témoins destiné aux personnes à la retraite ou sur le point de l'être, qui vivent dans le Jura ou ses environs.

Si vous avez des inquiétudes quant à votre stabilité financière pendant la retraite, partagez votre expérience avec nous. Vos témoignages aideront à sensibiliser l'opinion publique et à soutenir la campagne en faveur de la 13<sup>e</sup> rente AVS.

Nous invitons chaleureusement toutes les personnes concernées à déposer leur témoignage auprès du SSP - Région JURA. Vos histoires personnelles renforceront notre plaidoyer en faveur d'une meilleure sécurité financière pour les retraité-e-s.

Contact:  
 SSP - Région JURA  
 Virginie Oliboni  
 076 703 28 00 ou [jura@ssp-vpod.ch](mailto:jura@ssp-vpod.ch)

Le dimanche 24 décembre à l'Aéroport de Genève, les salarié-e-s de l'entreprise Dnata se mettaient en grève et obtenaient satisfaction sur leurs revendications après huit heures de débrayage. Retour sur cette mobilisation avec deux des animateurs-trices du mouvement.



# « On est partis de rien et on l'a fait »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW  
ERIC ROSET . PHOTO

Quel a été le déclencheur de la mobilisation de cet automne qui a culminé avec la grève du 24 décembre ?

**Marie\*** – Le mouvement de décembre s'est construit contre la modification du plan de retraite en notre défaveur, mais la grogne ne date pas d'aujourd'hui chez Dnata, notamment depuis le covid. Il y avait une colère et un ras-le-bol latents depuis des années (incompréhension sur les salaires pendant la pandémie, reprise en sous-effectif, primes distribuées de manière non transparente), on en parlait par petits groupes de quatre ou cinq mais on avait peur des représailles. Finalement on prenait sur soi. Et puis le 28 septembre 2023, on apprend par l'application qu'il y a un changement au niveau de notre caisse de retraite avec une modification des taux à la baisse. Et la mise en vigueur est annoncée pour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre!

**Pierre\*** – Ça faisait longtemps qu'on subissait des dégradations de nos conditions de travail, c'est vrai. Et quand j'ai appris que la caisse de retraite allait baisser, ça a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. J'ai passé la soirée à me renseigner sur la LPP puis j'ai contacté Jamshid Pouranpir, le syndicaliste du SSP, qui m'a expliqué qu'il fallait que mes collègues se mobilisent pour pouvoir intervenir. J'ai commencé par créer un groupe WhatsApp et on a contacté les collègues et ça a fait boule de neige, le groupe a grandi, grandi.

**Marie** – On a fait une première assemblée générale le 9 octobre avec beaucoup de collègues présent-e-s et là, les langues se sont déliées. On a réalisé qu'on avait perdu beaucoup dans nos conditions de travail et qu'on perdait beaucoup avec la caisse de retraite: certain-e-s, les jeunes surtout, perdaient 100 000-120 000 francs. Le SSP avait demandé une discussion avec la direction, qui a

décliné, et donc on a décidé d'aller à la CRCT (Chambre des relations collectives de travail) pour négocier avec la direction un retour à l'ancien système de caisse de retraite, et aussi discuter d'une CCT parce que nos conditions ne sont pas faciles (horaires irréguliers, stress, équipes incomplètes, etc.) et que les collègues de Swissport ont de meilleures conditions que nous. Il y a eu des séances de négociations entre novembre et décembre.

**Pierre** – Pour aller à la CRCT, il a fallu constituer une délégation du personnel qui regroupait tous les secteurs et on était neuf dans la délégation. On faisait à chaque fois des retours aux collègues sur le groupe WhatsApp et puis on organisait des assemblées générales pour décider. À la fin des discussions, ce n'était pas satisfaisant: on avait un retour en arrière partiel sur la LPP mais pas d'avancée sur les primes qu'on demandait, ni rien d'autre, on voyait bien qu'en face on avait un mur insurmontable. C'est là qu'on a décidé de faire grève et on l'a votée en assemblée générale le 18 décembre.

Comment s'est passée la préparation concrète de la grève ?

**Marie** – On a lancé le préavis de grève et là, la direction a décidé de saisir la CRCT pour empêcher la grève et jouer la montre. Rebelotte, nous y allons et la direction a proposé d'augmenter les salaires mais en dessous de notre demande de 5%. Ils nous disent aussi que si on fait grève, ce ne sera pas légal. On a fini les discussions le 21 décembre et on a fait un vote le lendemain pour savoir si on allait faire grève ou non et la majorité a tranché pour la grève.

Pour la date de la grève, on se doutait qu'il y avait des fuites. On a appris que la direction pensait qu'on allait faire la grève le samedi 23 décembre car elle avait prévu des briseurs-euses de grève pour nous

remplacer (employé-e-s de Swissport, pompiers-ères).

**Pierre** – Face à ce dispositif, on a décidé de ne pas faire grève le 23 décembre, on est même allé-e-s travailler avec le sourire, deux fois plus que d'habitude même. La direction avait envoyé des messages pour dire qu'on n'avait pas le droit de faire grève et qu'on pouvait même être licencié-e-s si on la faisait. Certain-e-s ont eu peur mais les collègues étaient bouillant-e-s et prêt-e-s à faire la grève, alors on a décidé de commencer la grève le dimanche 24 décembre à partir de 4 heures du matin: des collègues nous envoyaient des vidéos des pancartes qu'ils-elles préparaient et ça nous motivait encore plus. Suite à la grève, les négociations ont vite commencé et la direction a accepté nos revendications: retour à l'ancien règlement de la caisse de retraite, augmentations de salaire de 3%, prime de 500 francs pour tout le monde (au prorata du taux d'occupation), augmentation des suppléments, des primes de pénibilité, engagement à signer une CCT, paiement des heures de grève. Il reste encore à négocier la CCT avec beaucoup de points pour améliorer le bien-être au travail, mais on part sur de bonnes bases. ■

## Repérages

« On se sent assez fiers-ères de ce qu'on a fait »

Comment la mobilisation s'est-elle construite ?

**Marie** – Je suis fière de m'être embarquée dans cette aventure! Au départ, il y a des gens qui ne savaient pas ce que c'était que la LPP, on a dû expliquer les choses, on leur disait de nous rejoindre, de venir à la réunion. On a eu parfois du mal à convaincre certains départements, mais on a insisté et, finalement, ça a pris. Il y avait une immense énergie, les gens s'inscrivaient sur le groupe puis au syndicat, il y avait des bulletins d'inscription au syndicat un peu partout dans les locaux!

**Pierre** – J'avais déjà participé à la mobilisation de 2010 mais j'étais moins actif. Là, on a commencé par faire ce groupe WhatsApp, d'abord avec les collègues de confiance, et on s'est mis à contacter tout le monde pour expliquer la situation et l'importance de se bouger ensemble pour défendre nos droits. On demandait d'abord s'ils-elles acceptaient de faire partie du groupe pour avoir les informations, puis on parlait de devenir membres du syndicat pour pouvoir être soutenu-e-s en cas de conflits, être appuyé-e-s par un avocat, etc. On se procurait des numéros de téléphone, on parlait aux collègues le soir, un-e à un-e, même à des gens qu'on ne connaissait pas vraiment et on expliquait l'histoire de la caisse de retraite en leur disant «c'est ton argent, ce sont nos droits». Et c'est pendant ces discussions que la question de la CCT est apparue parce qu'il y avait vraiment beaucoup de choses à régler dans nos conditions de travail qui baissaient depuis plusieurs années. Le groupe a grandi, ça a fait boule de neige, des collègues nous contactaient pour nous dire de rajouter untel ou unetelle, etc. Le syndicat aussi a grossi, on ne sait plus combien de gens on a inscrits, mais c'était beaucoup. Tout le monde était informé des discussions à la CRCT et l'attitude de la direction galvanisait les gens. De plus en plus de collègues étaient impatient-e-s et nous trouvaient parfois trop mous-molles, alors on devait expliquer comment se passaient les choses, mais c'était signe que les gens étaient chauds. Honnêtement, on se sent assez fiers-ères de ce qu'on a fait. ■

\*: Prénoms d'emprunt



Les primes explosent et les multiples modèles de l'assurance dite de base ne cessent de se développer, accroissant toujours plus le renoncement aux soins parmi la population. Tout le contraire d'une exigence élémentaire d'accès universel aux soins. Éclairage sur ce qui constitue l'arrière-plan d'EFAS.

# LAMal: le renoncement aux soins s'étend

BENOIT BLANC . MEMBRE SSP  
PHOTOTHEQUE ROUGE - JEAN-MARC BOURQUIN . PHOTO

Lors de son entrée en vigueur en 1996, la nouvelle loi sur l'assurance-maladie (LAMal) a été présentée, notamment par la conseillère fédérale socialiste Ruth Dreifuss, responsable de ce dossier à l'époque, comme le moyen de garantir un accès universel aux soins grâce au caractère nouvellement obligatoire de cette assurance. En 2022, vingt-six ans plus tard, un quart de la population déclare avoir renoncé à un traitement médical pour des raisons financières, presque la moitié a dépensé au moins 1000 francs de sa propre poche pour des dépenses de santé (en plus des cotisations à l'assurance-maladie) et plus d'une personne sur dix a eu de sérieux problèmes pour payer des factures médicales. Bienvenue au paradis de la LAMal!

**L'ADMINISTRATION DU CONSEILLER FÉDÉRAL SORTANT ALAIN BERTSET... SOIGNE SA COM.** Ces quelques données ressortent de l'analyse effectuée par l'Obsan (Observatoire suisse de la santé) de l'enquête «International Health Policy» (IHP) menée en 2023 par la fondation américaine Commonwealth Fund<sup>2</sup>. Cette analyse, publiée le 4 décembre 2023, a été réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le bras administratif de la politique de la santé déployée par le (encore) conseiller fédéral Alain Berset. OFSP qui, sans ciller, a titré le communiqué de presse annonçant cette publication: «La population suisse est majoritairement satisfaite des soins de santé». Et Alain Berset, de l'OFSP et de lui-même...

L'IHP est une enquête internationale réalisée depuis 1998 et à laquelle la Suisse participe depuis 2010. Elle permet des comparaisons depuis cette date avec neuf autres pays: Australie, Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Suède. En 2022, un peu moins de 2300 personnes ont été interrogées en Suisse.

**LE RENONCEMENT AUX SOINS S'ÉTEND...** Un des thèmes abordés par cette enquête est la charge des dépenses de santé pour les ménages et le renoncement aux soins. Ces informations mériteraient de trouver davantage d'écho dans le débat sur l'avenir de l'assurance-maladie. En voici quelques-unes:

- 18,8% des personnes interrogées ont connu un problème médical au cours des douze mois précédant l'enquête mais n'ont pas consulté de médecin pour des raisons financières. En 2010, cette proportion était d'environ 6%. C'est le deuxième niveau le plus élevé parmi les dix pays comparés, derrière les Etats-Unis (27,1%). En Allemagne, cette valeur ne dépasse pas 4%.

- 12,7% des personnes interrogées ont renoncé pour des raisons financières à un traitement ou un examen prescrit par un médecin. Cette proportion ne dépassait pas 5% en 2010. La Suisse est ici sur la 3<sup>e</sup> marche du podium, derrière les USA (25,6%) et l'Australie (20,4%). En Allemagne, en Grande-Bretagne, en Suède ou aux Pays-Bas, cette proportion se situe entre 5 et 6%.

- 8,5% de la population a renoncé à acheter un médicament prescrit par un médecin, ou l'a pris moins souvent que la prescription ne l'indique, toujours pour des raisons financières. Cette proportion était la moitié plus faible en 2010. La Suisse est ici en quatrième position, avec les Etats-Unis toujours en tête

(20,9%). La proportion la plus faible, aux Pays-Bas, est inférieure à 5%.

- Globalement, 24,4% de la population a renoncé à au moins l'une de ces trois formes de prestations médicales, contre 10,3% en 2010. Cette proportion atteint 30,3% parmi les personnes avec un revenu inférieur à la moyenne.

- Les personnes avec une franchise élevée (2000 ou 2500 francs) renoncent nettement plus souvent à des soins médicaux que celles avec une franchise basse de 300 ou 500 francs (33,7% contre 19,7%).

- Par ailleurs, 28,8% de la population a renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières, contre 20,7% en 2016. Cela place la Suisse dans le milieu du peloton, entre la Nouvelle-Zélande à un extrême, (43,5%) et l'Allemagne à un autre (8,3%).

- Et, pour finir (pour l'instant), 11,2% de la population a eu de sérieux problèmes pour payer des factures médicales ou n'a pas pu les payer. Cette proportion était deux fois plus petite en 2010 (5,7%). Cela place la Suisse en 3<sup>e</sup> position, avec les Etats-Unis toujours en tête (21,9%). Aux Pays-Bas, en Allemagne ou en Angleterre, cette part ne dépasse pas 6%.

**... PARALLÈLEMENT AUX DÉRIVES DE L'ASSURANCE-MALADIE.** Ces constats doivent être mis en rapport avec deux évolutions marquantes en matière d'assurance-maladie:

- en 2010, 80% des personnes avaient une assurance standard, permettant de consulter sans «filtre» préalable un médecin de famille ou un médecin spécialiste. Le modèle alternatif le plus fréquent, à l'époque comme aujourd'hui, celui du médecin de famille (dont il faut obtenir un bon de délégation pour consulter un spécialiste), était adopté par 12,3% des assuré-e-s. En 2022, les rapports se sont inversés et le modèle du médecin de famille est le plus fréquent, adopté par presque la moitié de la population (48,1%), seul un tiers des assuré-e-s (34,8%) ayant encore une assurance standard;

- en 2022, 34% des assuré-e-s ont «choisi» une assurance avec une franchise de 2000 ou 2500 francs. En 1999, la franchise la plus élevée était



de 1500 francs et un peu plus de 5% des assuré-e-s y avaient recours. Une franchise de 2500 francs signifie que la personne assurée, en plus de ses cotisations mensuelles à l'assurance-maladie, devra payer les 2500 premiers francs de dépenses de santé de sa poche, avant d'avoir droit à un remboursement par l'assurance (et elle payera encore une quote-part de 10% des frais, jusqu'à un plafond de 700 francs). Or, selon l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions – Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages en Suisse), en 2021, 18,9% de la population déclarait ne pas avoir les moyens financiers pour faire face à une dépense inattendue de 2500 francs dans un délai d'un mois. Cette proportion atteignait 46,1% parmi le premier cinquième des personnes avec les revenus les plus bas et 26,7% parmi le deuxième cinquième avec les revenus les plus bas.

**LA LAMAL PRODUIT SES EFFETS.** Il suffit de mettre ensemble ces informations pour avoir une image assez «frappante» de ce que la LAMal est en train de produire: 1) les cotisations par tête (la cotisation est, dans une région donnée, la même indépendamment du revenu) pèsent de plus en plus lourdement dans le budget des personnes avec des bas ou des moyens revenus; 2) pour atténuer un peu cette pression, les personnes sont «incitées» à choisir des modèles d'assurance-maladie avec une liberté de choix de plus en plus restreinte et avec une franchise de plus en plus élevée; 3) les restrictions et les charges financières qui en découlent amènent une part croissante de la population à renoncer à certains soins; 4) malgré cela, de plus en plus de personnes ont des difficultés à payer leurs frais de santé, ce qui, si rien ne change; 5) les conduira à choisir des modèles d'assurance-maladie encore plus restrictifs et à renoncer encore plus fréquemment à des soins. Avec ce rappel: les consultations auxquelles les personnes interrogées dans l'enquête IHP disent avoir renoncé pour des raisons financières sont des consultations après qu'elles ont eu un problème de santé (et pas des consultations de «convenance», pour autant que ce terme ait un sens, ce qui est très rarement le cas) et les

examens, soins ou médicaments qu'elles n'ont pas pris étaient *prescrits* par leur médecin. C'est donc une vraie dégradation de leur prise en charge médicale que ces personnes sont contraintes d'accepter.

**POUR UNE CAISSE UNIQUE AVEC UN FINANCEMENT PROPORTIONNEL AU REVENU.** Il est nécessaire de sortir de ce modèle de la LAMal pour stopper cette dynamique qui amène une part croissante de la population à renoncer à des soins nécessaires. Cela passe par un financement sur le modèle de l'AVS, qui est le seul moyen efficace de baisser la charge des dépenses de santé pour la majorité de la population avec des bas et moyens revenus, en faisant contribuer les employeurs aux dépenses de santé et en obtenant des (très) hauts salaires une participation proportionnellement égale à celle du reste de la population. Et par le remplacement des assurances-maladie actuelles, qui font des affaires au moyen de l'assurance obligatoire des soins, par une caisse publique unique orientée vers la promotion de la santé de toute la population.

Dans cette perspective, le projet de financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS), que le Parlement a finalisé lors de sa session de décembre, représente une menace immédiate. Il aboutirait en effet à accorder encore plus de pouvoir aux assurances-maladie, en faisant passer par elles l'ensemble du financement des dépenses de santé, y compris les contributions très importantes des cantons. Le SSP a décidé de combattre par référendum ce projet, c'est un combat à soutenir (*voir aussi en page suivante*). ■

<sup>1</sup> Cet article a été initialement publié sur le site [www.alencontre.org](http://www.alencontre.org) le 9 décembre 2023. Adaptations de la rédaction.

<sup>2</sup> Dorn, M. (2023). *Erfahrungen der Wohnbevölkerung ab 18 Jahren mit dem Gesundheitssystem – Situation in der Schweiz und im internationalen Vergleich*. Analyse des International Health Policy (IHP) Survey 2023 der amerikanischen Stiftung Commonwealth Fund (CWF) im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit (BAG) (Obsan Bericht 10/2023). Neuchâtel: Schweizerisches Gesundheitsobservatorium.



## EFAS: UN CADEAU EMPOISONNÉ

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT DU SSP

En Suisse, patronat, assurances et bailleurs veulent soumettre la société tout entière à la logique du profit pour le bénéfice de peu d'actionnaires. Le système de santé comme les retraites offrent des perspectives de gains très élevés. La majorité politique est prête à les concrétiser.

2024 sera donc à la mobilisation pour gagner enfin une 13<sup>e</sup> rente AVS et pour faire échouer tant l'initiative des Jeunes libéraux-radicaux, visant un relèvement de l'âge de la retraite, que la réforme LPP 21.

Concernant les soins, le Parlement fédéral a adopté le 22 décembre EFAS. Ce projet est tout droit sorti des cuisines de Curafutura, le puissant lobby des grandes caisses-maladie.

EFAS approfondit la logique de désengagement de l'Etat dans le domaine de la santé en confiant aux caisses-maladie le soin d'assurer la prise en charge des hôpitaux, des médecins de ville (ambulatorio) et désormais des aîné-e-s (EMS). Les cantons seraient contraints de verser aux caisses-maladie 11 milliards de francs de leurs budgets, induisant une perte de contrôle public.

Les soins dits de longue durée (EMS) sont appelés à prendre de l'importance dans l'avenir et vont entraîner avec EFAS une hausse des primes d'assurance-maladie selon les propres pronostics de la faïtière santésuisse. Or ce transfert n'est socialement pas neutre puisque, contrairement à l'impôt, les primes sont payées par tête, sans égard pour la capacité financière de l'assuré-e. Les entreprises ne versent par ailleurs pas un centime de prime. EFAS substituerait donc à la solidarité cantonale le prélèvement le plus antisocial qui puisse exister.

Enfin et surtout, EFAS prévoit la mise en place d'un tarif englobant, reproduisant ainsi à plus large échelle les problèmes dont souffrent les hôpitaux publics depuis 2012. Sous-dotation pour les institutions publiques devant fonctionner comme hôpitaux de dernier recours, grands profits pour les cliniques privées du duopole coté en Bourse Genolier et Hirslanden, immense pression sur les personnels de santé et dégradation de la qualité des soins pour les patient-e-s.

La soumission du secteur de la santé à une logique marchande et au pouvoir des caisses-maladie est inacceptable. EFAS est une régression sociale et démocratique, en sus d'être une source de mal-être pour les patient-e-s et une détérioration des conditions de travail pour les personnels de santé. S'opposer à un tel projet va de soi pour le SSP: ce référendum offre par ailleurs une possibilité de lever le voile sur un système de financement et de gestion des soins qui ne répond pas aux besoins des patient-e-s et malmène le personnel.

Toute la population est concernée par cette attaque: si nous ne travaillons pas toutes et tous dans les soins, nous sommes en revanche toutes et tous payeurs-euses de primes et patient-e-s. Il y a en effet un lien direct entre dégradation des conditions de travail des soignant-e-s et dégradation de la qualité des soins pour la population.

Défaire EFAS est par ailleurs une étape fondamentale pour s'opposer au processus de démantèlement du système de santé et à la démolition des hôpitaux et EMS publics.

Gagner ce référendum est aussi nécessaire pour ensuite obtenir la mise en place d'une caisse-maladie publique et sociale.

EFAS a été présenté comme la solution à la hausse des coûts de la santé. Ces promesses annoncent des lendemains douloureux pour celles et ceux qui se sont laissé convaincre par le lobby des caisses-maladie. ■

NON à EFAS, un projet antisocial qui augmente les primes d'assurance-maladie, dégrade les conditions de travail des personnels de santé et nuit à la qualité des soins.

# Santé publique en danger – NON à EFAS!

SERVICES PUBLICS

La loi sur l'assurance-maladie (LAMal) sous sa forme actuelle est entrée en vigueur en 1996. En 2007, les règles de financement des hôpitaux ont été modifiées dans la loi. Les cantons sont depuis contraints de contribuer au financement des divisions communes des cliniques privées. Cette réforme provoque d'immenses dégâts dans les hôpitaux publics, notamment parce qu'une partie de l'argent public file dans le secteur privé. Fin 2023, une nouvelle réforme, connue par son acronyme alémanique EFAS ou, en français, *Financement uniforme des prestations*, a été votée. Elle change encore les règles du jeu.

**QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LA RÉVISION DE LA LAMAL?** Toute révision de la LAMal est forcément compliquée, car le système de santé et son financement en Suisse sont compliqués aussi.

Pour comprendre, il faut revenir sur le système de santé suisse tel qu'il est financé aujourd'hui:

- Nos primes, qui sont encaissées par les caisses-maladie, financent l'ensemble du système, mais à différents pourcentages qui dépendent du secteur de soins concerné.

- En plus des caisses-maladie, les cantons financent les hôpitaux par l'impôt. Cette part de financement est importante dans ce secteur car les cantons couvrent au moins 55% des dépenses de soins.

- Dans les EMS et les soins à domicile, les cantons contribuent également aux dépenses, avec des parts importantes, variant d'un canton à l'autre. De manière générale, les cantons participent au moins autant que les caisses-maladie au financement de ces soins dits de longue durée.

- Les malades et résident-e-s versent au surplus des participations aux coûts pour tous les soins, la fameuse quote-part. Le mode de financement social est celui qui est à charge des cantons, puisqu'il est alimenté par le système des impôts. Tant les primes que les participations ne tiennent nullement compte de la capacité financière.

Avec EFAS, l'entier des institutions de santé sera financé selon une clé unique: les caisses-maladie devront financer 73,1% des dépenses de santé. Les cantons se contenteront de financer 26,9% des dépenses. Une clé de répartition qui indique clairement de quel côté va pencher le rapport de force!

**QUI GÈRE LES MILLIARDS POUR LE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ?** Avec EFAS, les caisses-maladie s'organisent dans une institution commune – une fondation – qui va encaisser les montants versés par les cantons (environ 11 milliards) et les milliards de nos primes. Cette institution va fonctionner comme une forme de caisse unique aux mains des assureurs.

**DES PRIMES D'ASSURANCE ENCORE PLUS CHERES AVEC EFAS.** L'autre modification importante de cette révision est liée à la suppression d'un mécanisme limitant la participation aux frais des assuré-e-s. Aujourd'hui, la LAMal prévoit un plafonnement de la contribution des primes aux soins de longue durée (EMS et soins à domicile). Ce plafonnement fait que les cantons ont une responsabilité financière supplémentaire: ils doivent prendre en charge les dépenses dites «résiduelles». La révision EFAS supprime simplement ce plafonnement: les assuré-e-s devront en conséquence contribuer davantage aux frais des prestations de soins. Enfin, il faut savoir que cette révision, selon les chiffres fournis par les assureurs regroupés chez santésuisse, ne va pas freiner l'augmentation des primes, mais au contraire l'accélérer.

**EFAS MENACE LES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

Les personnels de santé sont à bout de souffle depuis des années car on économise sur leur dos systématiquement, ce qui menace aussi la santé et la sécurité des patient-e-s. Avec EFAS, cette pression va encore s'accroître, dans la mesure où les dotations de personnel et les salaires seront forcément des leviers d'économies.

**EFAS MENACE LA QUALITÉ DES SOINS.** EFAS confère aux caisses-maladie un pouvoir énorme dans le système de santé. À l'avenir, elles géreront l'entier des contributions financières des cantons et des primes, et détermineront comment ces montants sont distribués pour les prestations de soins. La suite: orientation de notre système de santé vers le profit, des cantons qui pourront économiser encore davantage pour les soins de base dans les hôpitaux publics, les EMS et les soins à domicile. Répondre aux besoins des patient-e-s ne sera décidément plus la priorité.

**EFAS met en danger la santé publique, signez le référendum!** ■

PARTICIPEZ À LA CAMPAGNE CONTRE EFAS



LES PC, LA DROITE ET L'ARROSOIR

D'après la RTS, au 1<sup>er</sup> janvier, des milliers de bénéficiaires des PC ont perdu tout ou partie de cette aide. Que fait la droite qui critique la 13<sup>e</sup> rente qui arroserait tout le monde au lieu de cibler les pauvres? Se souvient-elle d'avoir voté pour réduire les PC à celles et ceux qui en ont besoin? ■

CONCENTRATION

Selon une étude d'Oxfam, depuis 2020, les cinq hommes les plus riches du monde ont plus que doublé leur fortune, soit un accroissement de 14 millions de dollars par heure. Oxfam propose un modèle de taxation plutôt léger (2% sur les fortunes de plus de 5 millions, 3% sur celles de plus de 50 millions et 5% sur celles dépassant le milliard). Cela signifierait qu'en Suisse, des recettes de 41,7 milliards de dollars par an pourraient être générées. Elles seraient payées par 76 700 personnes (0,88% de la population). ■

TOUT SCHUSS

La RTS nous apprend que, pour éviter des remous, les conseillers fédéraux ont convenu de ne plus accepter l'abonnement général de ski jusque-là offert par les Remontées mécaniques suisses. Ils ont cependant décidé de continuer à recevoir cet abonnement, mais aux frais du contribuable (4324 francs par an): on ne les appelle pas les sept sages pour rien. ■

Carton Rouge

Au Conseil fédéral. Par son fonctionnement, l'AVS est favorable à 92% de la population et tend ainsi à atténuer les inégalités. Selon le discours constant du Conseil fédéral et de la droite, augmenter les rentes AVS en introduisant une 13<sup>e</sup> rente risquerait d'entraîner la faillite de l'AVS ou encore de provoquer des augmentations massives d'impôts. Aucune de ces conséquences catastrophiques n'a été évoquée lorsque le Conseil fédéral a mis en consultation son projet d'accorder davantage de possibilités de déductions fiscales aux détenteur-trices de 3<sup>e</sup> pilier, ce qui se soldera par une perte de recettes fiscales de 500 millions de francs par année. Si on ajoute que seuls 10% de la population sont concernés par cette mesure, on aura une bonne idée de ce que recouvre l'argument des «aides ciblées» qui seraient préférables à la «politique de l'arrosoir». ■



Comme sur d'autres sites dans le monde, les travailleurs-euses d'Amazon en Grande-Bretagne sont en lutte pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat ainsi que des augmentations salariales. Le 25 janvier 2024 a marqué à la fois le premier anniversaire de la première grève sur le site de Coventry et le début d'une mobilisation sur celui de Birmingham.

# Lutte et organisation syndicale chez Amazon

SERVICES PUBLICS  
KEYSTONE . PHOTO

Face à la toute-puissance du géant Amazon (5<sup>e</sup> société mondiale en termes de capitalisation selon le magazine *Forbes*), il est important de s'intéresser au développement des résistances ouvrières en son sein. Les dénonciations des conditions de travail ne manquent pas. Ainsi, en avril 2022, le quotidien français *Les Échos* rapportait que les accidents de travail dans les entrepôts d'Amazon aux États-Unis étaient deux fois plus nombreux que dans les autres entreprises<sup>1</sup>, des chiffres révélateurs d'un système de pression extrême, qui ne sont évidemment pas étrangers aux mouvements de lutte pour la reconnaissance des sections syndicales aux États-Unis. Mouvements contre lesquels Amazon a dépensé plus de 14 millions de dollars en 2022<sup>2</sup>.

**MAKE AMAZON PAY.** En Europe également, les conditions de travail imposées par Amazon suscitent des réactions syndicales. Selon une enquête du syndicat UNI Global Union, les pratiques de surveillance des performances d'Amazon ont des effets délétères sur la santé des salarié-e-s: 51% des employé-e-s font état d'effets néfastes sur leur santé et 57% évoquent une détérioration de leur santé mentale<sup>3</sup>.

Une coalition nommée «Make Amazon pay» s'est constituée sous l'égide du syndicat UNI Global Union afin de coordonner des actions syndicales dans plusieurs pays, notamment à l'occasion du Black Friday le 24 novembre 2023. Des grèves ont ainsi eu lieu aux États-Unis, en Italie, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Des manifestations ont été organisées dans une dizaine de villes indiennes alors que les travailleurs-euses de Dhaka (Bangladesh) ont mis sur pied une action de masse pour revendiquer «un salaire minimum de 209 dollars par mois, la fin du harcèlement policier, qui a entraîné l'assassinat de syndicalistes, et l'adhésion d'Amazon à l'accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments<sup>4</sup>».

**EN DOUZE MOIS, 28 GRÈVES.** La situation en Grande-Bretagne est particulièrement intéressante sur le plan de l'organisation syndicale. Celle-ci est menée par le syndicat GMB et a débuté sur le site de Coventry. Après plusieurs grèves officieuses, la première grève officielle est organisée le 25 janvier 2023. Sur les 1100 travailleurs-euses actifs-ves à Coventry, le syndicat en organisait environ 200 au moment des premiers conflits collectifs. Quelques mois et



de nombreuses grèves plus tard, plus d'un millier de travailleurs-euses avaient rejoint le syndicat. Les revendications consistent principalement en une reconnaissance du syndicat et une augmentation de salaire. La législation britannique prévoit qu'un syndicat doit être reconnu par l'employeur lorsqu'il réunit plus de 50% des travailleurs-euses de l'unité concernée. Pour s'opposer à la reconnaissance du syndicat à Coventry, Amazon a procédé à l'embauche d'un millier de travailleurs-euses temporaires, faisant ainsi baisser le taux de syndicalisation<sup>5</sup>. À juste titre, le syndicat poursuit sa campagne de syndicalisation auprès de ces nouveaux-elles engagé-e-s en expliquant que la pression de la lutte des travailleurs-euses a contraint Amazon à les engager et qu'il est donc important de rejoindre le syndicat pour poursuivre la lutte. Les travailleurs-euses du site de Coventry ont été très actifs-ves en 2023 puisque pas moins de 28 grèves y ont vu le jour. Depuis le début du mouvement, les salaires horaires sont passés de 11 livres à 12,30 livres, ce qui reste bien loin en deçà de la revendication syndicale de 15 livres de l'heure.

**ÉTENDRE LE MOUVEMENT.** L'extension du mouvement revêt une importance essentielle dans la mesure où Amazon emploie environ 75 000 personnes en Grande-Bretagne. Or une centaine de travailleurs-euses du site de Birmingham (ouvert depuis seulement quelques semaines) ont annoncé leur volonté de débrayer ce jeudi 25 janvier 2024 pour se joindre au mouvement de leurs collègues lancé juste une an-

née auparavant. Ce mouvement est pour l'instant fortement minoritaire et ne va pas parvenir à troubler l'activité sur un site comptant presque 2000 employé-e-s. Il n'en reste pas moins que c'est de cette manière que la construction syndicale est née à Coventry il y a une année. Au vu du poids d'Amazon à l'échelle mondiale, les développements syndicaux dans cette entreprise et ses différents sites méritent notre attention et notre solidarité. ■

<sup>1</sup> *Les Échos*, 13 avril 2022.

<sup>2</sup> Voir l'article de Sharon Zhang du 3 avril 2023 sur le site truthout.org, traduit et mis en ligne sur alencontre.org le 4 avril 2023: «En 2022, Amazon a dépensé 14 millions pour faire obstacle à la création de syndicat dans ses entrepôts». Voir également le reportage «USA, le retour du syndicalisme».

<sup>3</sup> <https://uniglobalunion.org/fr/news/birmingham/>

Alors que nous mettons sous presse, nous apprenons qu'en France, la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a sanctionné Amazon France Logistique d'une amende de 32 millions d'euros «pour avoir mis en place un système de surveillance de l'activité et des performances des salariés excessivement intrusif. La société est également sanctionnée pour de la vidéosurveillance sans information et insuffisamment sécurisée», communiqué de l'instance du 23 janvier 2024.

<sup>4</sup> <https://uniglobalunion.org/fr/news/makeamazonpay2023/>

<sup>5</sup> [www.workersliberty.org](http://www.workersliberty.org), le 5 septembre 2023.

## LA SUISSE EXISTE par Jean Ziegler

SOCIOLOGUE . ANCIEN RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION ET AUTEUR<sup>1</sup>

### L'ENFER DE GAZA

«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.» Voilà le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies du 10 décembre 1948. C'est à juste titre que l'Organisation des Nations unies a fêté le 10 décembre le 75<sup>e</sup> anniversaire de cette déclaration à New York et à Genève. En effet, cette déclaration est un acquis de la civilisation humaine.

Après les terribles souffrances de la Seconde Guerre mondiale, cette déclaration doit assurer que les relations entre les États et les nations ne seront plus régies par la force brute, mais par le droit international garanti par écrit. Mais en cette année de jubilé, l'humanité assiste au Proche-Orient au mépris total de tous les droits de l'homme et à la paralysie de l'ONU.

**DÉTRESSE.** Suite à l'attaque atroce de l'organisation terroriste islamiste Hamas sur le sud d'Israël, l'État d'Israël, sous le premier ministre Benjamin Netanyahu, répond par une terrible campagne de vengeance contre la population civile palestinienne. Quelque 2,8 millions de personnes vivent sur 365 kilomètres carrés. Elles sont totalement encerclées et n'ont aucune possibilité de s'échapper. À l'exception d'un bref cessez-le-feu, l'armée israélienne bombarde depuis plus de trois mois des zones résidentielles, des écoles, des mosquées, des bâtiments de l'agence de l'ONU pour les réfugié-e-s palestinien-ne-s (UNRWA), des places de marché et des hôpitaux. Plus de 24 000 personnes ont déjà été tuées. S'y ajoutent 280 000 blessé-e-s graves et un nombre inconnu de victimes ensevelies sous les décombres et qui ne peuvent être dégagées. Plus de la moitié des victimes sont des enfants de moins de 18 ans.

**HONNEUR.** La campagne de vengeance israélienne frôle le génocide. Netanyahu a annoncé la poursuite des bombardements pendant des mois et refuse le cessez-le-feu. Sur les 35 hôpitaux de Gaza, 28 sont gravement endommagés ou totalement détruits. Des médecins et du personnel infirmier suisses du Comité international de la Croix-Rouge, des chirurgien-ne-s de guerre travaillant pour les organisations humanitaires «Médecins sans frontières» et «Médecins du monde», opérant souvent des blessé-e-s graves sans anesthésie et au péril de leur propre vie, sont l'honneur de notre pays.

**HONTE.** Le Conseil fédéral doit immédiatement s'engager pour un cessez-le-feu illimité. Mais le ministre des Affaires étrangères Ignazio Cassis est complètement dépassé et sous l'influence de son secrétaire général Markus Seiler, ancien chef des services de renseignement et ami proche du Mossad, le service de renseignement extérieur israélien. Cassis refuse d'assumer l'engagement pour un cessez-le-feu immédiat qui lui a été confié en tant que ministre des Affaires étrangères de l'État dépositaire des Conventions de Genève. C'est une honte pour la Suisse et c'est meurtrier pour des centaines de milliers de familles palestiniennes dans l'enfer de Gaza. ■

<sup>1</sup> Jean Ziegler a notamment publié: *Le Capitalisme expliqué à ma petite-fille (en espérant qu'elle en verra la fin)*. Seuil, 2018.